

Nexem,

la nouvelle organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif

Principal représentant des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif depuis le 1^{er} janvier 2017, **Nexem entend investir les débats** et contribuer à la réflexion sur les politiques publiques à mettre en place pour répondre aux mieux à l'évolution des besoins des personnes accueillies et accompagnées.

La nouvelle organisation poursuit l'engagement de ses deux entités fondatrices, la Fegapei et le Syneas, en faveur de la préservation de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables au sein d'une société toujours plus inclusive et participative.

Elle négocie dans le cadre de la convention collective du 15 mars 1966 (CCN 66) et des accords CHRS et est membre fondateur de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

UN RÉSEAU RÉGIONAL, NATIONAL ET EUROPÉEN

Investis sur les territoires, les adhérents de Nexem sont des interlocuteurs réguliers des agences régionales de santé (ARS), des conseils départementaux et régionaux. Ils travaillent également avec les directions départementales de la cohésion sociale, ainsi qu'avec les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et d'autres interlocuteurs en région (protection judiciaire de la jeunesse...).

Au niveau national, Nexem participe activement à de nombreuses instances : par exemple, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), la Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale, la Conférence nationale de santé (CNS), le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop) au titre de l'UDES.

Au niveau européen, Nexem est membre du Centre des employeurs et entreprises fournissant des services publics (CEEP) et de l'Association européenne des prestataires de service pour les personnes en situation de handicap (EASPD).

Fort de l'expérience de ses adhérents et de ses réseaux, Nexem entend **dialoguer avec le législateur, le gouvernement, les administrations centrales et locales** pour participer à l'élaboration des politiques publiques qui touchent les secteurs d'activités de ses adhérents.

LES 14 PROPOSITIONS

de Nexem pour participer au débat public



INNOVER, UN ENGAGEMENT INDISPENSABLE

- #1 Créer un crédit d'impôt Innovation sociale pour les associations
- #2 Créer un dispositif « Jeune association innovante » inspiré de celui mis en place par la Banque publique d'investissement pour les entreprises
- #3 Améliorer de façon significative le volume de dispositifs et d'accompagnements innovants portés via les fonds d'investissement régionaux
- #4 Promouvoir les contrats à impact social (CIS) en les encadrant
- #5 Créer des ponts entre la recherche, les entreprises et les associations, pour promouvoir l'innovation
- #6 Ouvrir un incubateur orienté vers les gestionnaires associatifs
- #7 Lancer un débat national sur l'impact de la technologie dans l'action sociale et médico-sociale et ses conséquences à moyen terme



PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT SOCIAL

- #8 Lancer des programmes de recherche sur la mesure de la valeur créée par l'action sociale et médico-sociale et par l'innovation
- #9 Simplifier l'accès à la formation professionnelle et encourager celle des jeunes sans qualification
- #10 Accélérer la transition énergétique du secteur via les ambassadeurs de l'efficacité énergétique



CONSTRUIRE UNE EUROPE SOLIDAIRE

- #11 Assouplir le pacte de stabilité pour relancer l'investissement social
- #12 Faciliter l'allocation des fonds du plan Juncker au secteur de l'action sociale et médico-sociale
- #13 Promouvoir et simplifier l'accès des associations aux fonds structurels et d'investissement européens
- #14 Partager les bonnes pratiques

#Nexempour2017